

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ARMAGH
COMTÉ DE BELLECHASSE**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal d'Armagh, tenue le 31 mars 2026 à 19h30, à la salle municipale située au 7, rue de la Salle, à Armagh.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Luc Bégin
Siège #2 - Daniel Bédard
Siège #4 - Gisèle Adam
Siège #5 - Guylain Chamberland
Siège #6 - Roxane Vézina

Est absente:
Siège #3 - Sue-Élène Belisle

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Mélanie Bolduc. Mme Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière trésorière, est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

2026-03-29

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Bégin,
Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - POINTS DE DISCUSSION**
 - 3.1 - Inscription | Souper-bénéfice St-Lazare de Bellechasse**
 - 3.2 - Plan d'intervention | Mandat à la Firme Maxxum Gestion d'Actifs**
 - 3.3 - Modification de la résolution 2026-03-17 | Mandat - Service d'ingénierie de la MRC | Mise à jour des plans et devis | Projets divers**
 - 3.4 - Forum régional en habitation | Participation des élus**
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

3 - POINTS DE DISCUSSION

2026-03-30

3.1 - Inscription | Souper-bénéfice St-Lazare de Bellechasse

ATTENDU QUE le Service des loisirs de Saint-Lazare-de-Bellechasse organise la 22e édition de son souper-bénéfice, lequel se tiendra le samedi 25 avril 2026;

ATTENDU QUE cet événement vise à soutenir les activités communautaires et constitue une occasion de représentation pour les municipalités du territoire;

ATTENDU QUE le coût du billet est de 65 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Bégin,
Appuyé par Mme Roxane Vézina,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal autorise la participation de M. Guylain Chamberland au souper-bénéfice de Saint-Lazare-de-Bellechasse, qui se tiendra le 25 avril 2026.

QUE le conseil autorise le paiement du billet au coût de 65 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

2026-03-31

3.2 - Plan d'intervention | Mandat à la Firme Maxxum Gestion d'Actifs

CONSIDÉRANT QU'un plan d'intervention est requis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour accéder aux programmes de subvention des projets de renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à la mise à jour de son plan d'intervention des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de services de la firme Maxxum Gestion d'Actifs au montant de 8 610 \$ avant taxes pour la mise à jour du plan d'intervention;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par Mme Gisèle Adam,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE MANDATER la firme Maxxum Gestion d'Actifs pour la mise à jour du plan d'intervention, lequel est nécessaire afin d'accéder aux programmes de subvention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts.

D'AUTORISER la direction générale à procéder au renouvellement du Plan d'intervention pour un montant de 8 610 \$, avant taxes.

D'AUTORISER la direction générale soit autorisée à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

Ce montant est financé par le Programme TECQ 2024-2028.

ADOPTÉE

2026-03-32

3.3 - Modification de la résolution 2026-03-17 | Mandat - Service d'ingénierie de la MRC | Mise à jour des plans et devis | Projets divers

ATTENDU QUE la résolution numéro 2026-03-17 mandatant le Service d'ingénierie de la MRC de Bellechasse pour la mise à jour des plans et devis visait les projets d'amélioration du 1er Rang Nord-Ouest, du 1er Rang Nord-Est et de la Route Jean-Charron;

ATTENDU QUE le Rang Sainte-Anne aurait également dû être inclus dans les lieux visés par ce mandat;

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger la résolution afin d'y ajouter ce tronçon;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,
Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE MODIFIER la résolution numéro 2026-03-17 afin d'y ajouter le Rang Sainte-Anne aux projets visés.

QUE la résolution se lise désormais comme suit :

DE MANDATER le Service d'ingénierie de la MRC de Bellechasse afin d'effectuer la mise à jour des plans et devis pour les projets d'amélioration du 1er Rang Nord-Ouest, du 1er Rang Nord-Est, de la Route Jean-Charron ainsi que du Rang Sainte-Anne.

QUE toutes les autres dispositions de la résolution numéro 2026-03-17 demeurent inchangées.

D'AUTORISER la direction générale à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2026-03-33

3.4 - Forum régional en habitation | Participation des élus

ATTENDU QUE le Forum régional en habitation de Chaudière-Appalaches se tiendra le 9 avril 2026;

ATTENDU QUE cet événement constitue une occasion d'échanges et de formation pertinente pour les élus municipaux en matière d'habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par M. Luc Bégin,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER les membres du conseil municipal qui le souhaitent à participer au Forum régional en habitation qui se tiendra le 9 avril 2026.

D'AUTORISER le paiement des frais d'inscription au coût de 75 \$ par participant (avant taxes).

QUE les dépenses afférentes, le cas échéant, soient également autorisées conformément à la politique en vigueur.

ADOPTÉE

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-03-34

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par Mme Roxane Vézina,

QUE la séance soit levée.

La séance est levée à 20 h 41.

ADOPTÉE

Je, soussignée, Mélanie Bolduc, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mélanie Bolduc, mairesse

Fadia Bayrakdar, directrice générale
et greffière-trésorière